

Les prises électriques

- Ne surchargez jamais les prises électriques. Utilisez plutôt des barres de tension à prises multiples avec disjoncteur.



- Débranchez les appareils électriques quand vous ne les utilisez pas.
- Remplacez les appareils électriques qui présentent une défaillance : lumière dont l'intensité baisse et remonte, bruit inhabituel, etc. Ces défaillances peuvent causer un court-circuit, puis un incendie. Si vous tenez à les garder, débranchez-les quand vous quittez la pièce.
- N'utilisez pas des rallonges électriques en continu.
- N'utilisez jamais des rallonges endommagées.
- Ne faites pas courir les fils électriques sous les tapis ou sous les meubles.

Les visites de prévention à domicile

Il se peut que les pompiers cognent à votre porte pour visiter votre domicile afin de vérifier l'installation et l'entretien des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Il s'agit d'une mesure de prévention du Service de protection contre l'incendie de Québec. N'hésitez pas à leur ouvrir votre porte, ils sont là pour vous conseiller. Aucune amende ne sera imposée.

Pour consulter l'horaire des visites : www.ville.quebec.qc.ca/visitedomicile



Si un incendie se déclare dans votre logement, sortez dehors et composez le **911** pour joindre les services d'urgence.

N'hésitez pas à signaler un incendie : les pompiers sont là pour vous aider et assurer votre sécurité.

Ces services sont gratuits.

Ressources utiles



Site Internet de la Ville de Québec, section Incendie

www.ville.quebec.qc.ca/incendie

[@SPCIQ](https://twitter.com/SPCIQ)



QUÉBEC
Une ville pour
Moi



Prévenir les incendies

La mission des pompiers est de protéger la population en prévenant les incendies et en les éteignant.



Ils interviennent aussi lors d'incidents impliquant des matières dangereuses ou lors d'inondations. Ils libèrent des victimes coincées dans leur véhicule à la suite d'accidents et ils effectuent des sauvetages en hauteur et sur les plans d'eau.

Il y a 16 casernes sur le territoire. Les pompiers peuvent donc intervenir rapidement dans tous les secteurs.

En prenant quelques précautions simples, vous pouvez éviter qu'un incendie se déclare chez vous.

L'avertisseur de fumée

En cas d'incendie dans votre logement, l'alerte doit être donnée à temps pour permettre à votre famille et à vos voisins de sortir rapidement, avant que la fumée ne se propage. L'avertisseur de fumée sauve des vies, surtout quand le feu se déclare la nuit, alors que tout le monde dort.

- Il doit y avoir au moins un avertisseur de fumée dans votre logement. C'est la responsabilité du propriétaire.
- Cet avertisseur **ne doit jamais être enlevé, débranché, ni peinturé.**
- Le locataire est responsable d'entretenir et de vérifier le fonctionnement de ses avertisseurs de fumée.
 - S'il s'agit d'un avertisseur à piles, changez-les deux fois par année, au moment du changement d'heure. N'utilisez jamais de piles rechargeables.
 - Pour vérifier le fonctionnement de l'appareil, appuyez quelques secondes sur le bouton d'essai situé sur le boîtier. Un signal sonore devrait retentir immédiatement.
 - Si l'avertisseur a plus de dix ans, qu'il est endommagé ou qu'il n'émet pas de signal sonore après le remplacement de la pile, le propriétaire du logement doit le remplacer.

Les articles de fumeur

Un incendie sur trois est causé par un article de fumeur ou un objet à flamme nue. Pour éviter tout risque d'incendie, il est primordial de disposer des articles de fumeur adéquatement.

- N'éteignez jamais vos mégots dans un pot de fleurs, dans du paillis ou dans la nature. Utilisez plutôt un contenant prévu à cet effet.
- N'improvisez pas un cendrier avec des objets courants de la maison.
- Assurez-vous que le cendrier est déposé sur une surface stable, éloigné du lit ou du canapé.
- À l'extérieur, le cendrier doit être placé à l'écart du bâtiment ou de toute surface combustible.



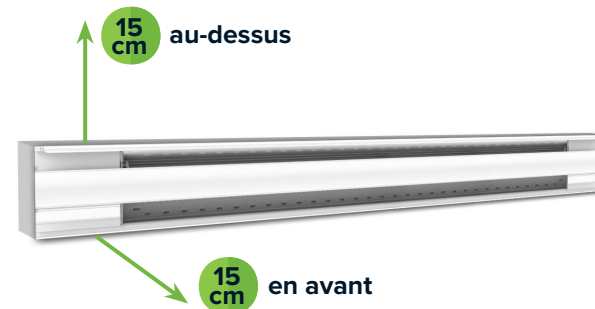
Saviez-vous que?

90 % des incendies mortels se produisent dans des bâtiments résidentiels où les avertisseurs de fumée étaient non fonctionnels ou absents? Pensez-y!

Les appareils de chauffage

Les meubles, couvertures et rideaux doivent être décollés des plinthes électriques.

Laissez au moins 15 cm de dégagement pour éviter les incendies.



Les radiateurs électriques portatifs

Les radiateurs électriques portatifs, ou chauffeuses portatives, sont les appareils de chauffage d'appoint les plus sécuritaires pour la maison. Ils permettent d'avoir plus de chaleur quand la situation le demande (par temps très froid, par exemple).

Ces appareils sont conçus pour un usage temporaire seulement. Ne les faites pas fonctionner à temps plein, cela augmenterait les risques d'incendie.

Éteignez toujours l'appareil quand vous quittez la maison et ne l'utilisez pas avec une rallonge électrique. Comme pour tout appareil de chauffage, il ne faut rien mettre dessus ni à proximité.

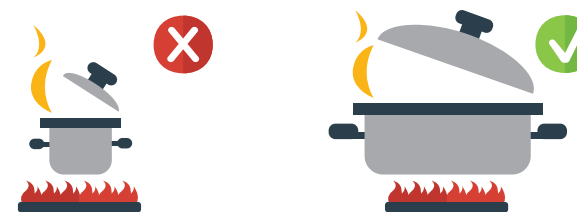


La cuisson des aliments

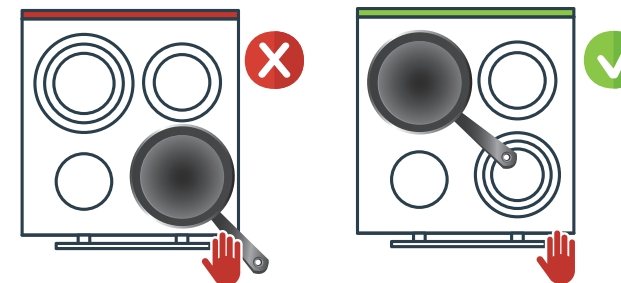
La cuisson des aliments peut causer des brûlures et des incendies. Voici quelques précautions pour éviter les accidents.

Les feux de cuisson

- Surveillez toujours les aliments qui cuisent.
- Utilisez toujours un récipient dont le diamètre est plus grand ou égal à l'élément chauffant.



- Tournez les poignées des casseroles vers le centre de la cuisinière afin que les enfants ne puissent pas les atteindre.



- Portez des vêtements à manches étroites lorsque vous cuisinez. Les manches amples peuvent s'enflammer si elles touchent l'élément chauffant.
- Assurez-vous que la cuisinière et le four sont bien éteints lorsque vous avez fini de cuisiner et ne laissez rien sur celle-ci.

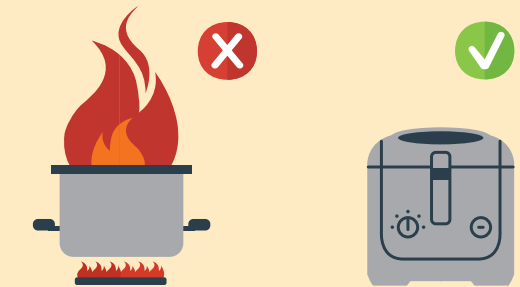
- Gardez toujours un grand couvercle à portée de main pour étouffer les flammes naissantes si un feu se déclare.



- Ne déplacez jamais un récipient dont le contenu est en flammes. Vous risquez de propager le feu et de vous brûler gravement.

Cuisson à l'huile : attention!

Ne chauffez **jamais** d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron. Utilisez une **friteuse à thermostat**.



Les surfaces de cuisson

Une fois éteints, les ronds de la cuisinière restent chauds un certain temps. Attention de ne pas vous brûler et de tenir les enfants à distance en tout temps.

Les barbecues (BBQ)

- Les BBQ sont conçus pour être utilisés dehors. N'utilisez jamais un BBQ à l'intérieur du logement.
- Assurez-vous que l'utilisation du BBQ est autorisée par le propriétaire du logement.
- Votre appareil doit être homologué, propre et en bon état de marche.
- Ne laissez pas un BBQ allumé sans surveillance.
- Assurez-vous de bien l'éteindre après usage.